

PJ-59

Conclusions sur les MTD applicables

**Demande d'autorisation
environnementale**

Etablissement FAREVA La Vallée

Saint-Germain-Laprade

L'établissement FAREVA La Vallée exploite une unité de fabrication de principes actifs pharmaceutiques soumise à autorisation sur la commune de Saint-Germain-Laprade.

L'établissement FAREVA La Vallée est classé en rubrique 3450 pour la fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits pharmaceutiques, y compris d'intermédiaires, dans l'arrêté préfectoral en vigueur (rubrique sans seuil).

Il s'agit du seul classement de l'établissement en rubriques 3000 à 3999.

Les conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles relatives à cette rubrique principale se rapportent au BREF OFC Chimie fine organique (août 2006).

Les conclusions sur les MTD relatives à ce BREF (initialement attendues courant 2019) ne sont pas encore publiées.

La comparaison du site aux MTD a donc été réalisée sur la base du BREF OFC Chimie fine organique de 2006 (voir PJ n°57).

La fiche navette datée du 31/10/2013, transmise à la DREAL, justifiant ces choix est jointe en page suivante.

Fiche Navette IED - Déclaration du « statut IED » de l'installation

INFORMATIONS GENERALES

Exploitant : Laboratoires Merck Sharp & Dohme-Chibret
N° S3IC : 0056.00245 (n° GIDIC)
Adresse : Usine La Vallée
 ZI de Blavozy
 43700 Saint Germain Laprade
Contact : Gilles BONNARDEL
Téléphone : 04 71 01 61 39

INSTALLATION IED

Statut :
 visé par la directive IPPC
 non visé par la directive IPPC
 (dossier de mise en conformité attendu pour le 7 janvier 2014)

GESTION DU BENEFICE DE L'ANTERIORITE

Rubriques 3000 concernées
 (la rubrique encadrée doit correspondre à la rubrique principale souhaitée)

Numéro	Intitulé
3450	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits pharmaceutiques, y compris d'intermédiaires

Motivation du choix de la rubrique principale :
 Cette rubrique correspond très directement à l'activité de l'usine des laboratoires MSD-Chibret à Saint Germain Laprade, régulièrement autorisée au titre des rubriques listées dans son arrêté préfectoral (art 1.4 de l'AP n°D2B1/440 du 25 novembre 2004, modifié par l'art. 1 de l'AP complémentaire n° DIPPAL-B3-2010-224 du 23 décembre 2010). Nous souhaitons donc que le site bénéficie de l'antériorité au titre de cette rubrique n° 3450.

GESTION DU REEXAMEN

BREFs applicables à l'installation (liste des BREFs disponible à l'adresse suivante <http://www.ineris.fr/ippc/node/10>)
 (le code encadré doit correspondre à celui de votre proposition de BREF déclenchant le réexamen qui ne peut pas être un document transversal)

Code	Intitulé
OFC	Chimie fine organique
	Document de référence sur les meilleures techniques disponibles
	Produits de chimie organique fine Version française Aout 2006

Motivation du choix du BREF associé à la rubrique principale :
 La motivation détaillée du choix de ce BREF est en cours d'élaboration. Nous travaillons sur ce point avec le bureau Veritas et nous serons en mesure de transmettre cette étude dans la première quinzaine de novembre 2013.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

<p>Suite donnée :</p> <input type="checkbox"/> Donner acte <input type="checkbox"/> Courrier de contre-proposition de l'inspection <input type="checkbox"/> Autre :	<p>Suivi</p> Réponse transmise le : Base S3IC mise à jour le : Transmission SRI le :
--	---

Signataire : Gilles Bonnardel
Qualité : Responsable service HSE
Date : 31 octobre 2013
Signature et cachet :



Fiche navette à l'adresse mel :
rt.sr.DREAL-Auvergne@developpement-durable.gouv.fr
 et copie à M. Daniel PANNEFIEU, DREAL Auvergne